

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 14 février 2024, à 20 h, à Maria**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Rémi Lagacé, représentant de Saint-François-d'Assise
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 décembre 2023;**
- 5. Finances;**
- 6. Administration :**
 - 6.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 6.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2023;
 - 6.2 Résolution pour demander à la ministre MAMH des nouveaux fonds – Volet 4 - coopération intermunicipale;
 - 6.3 Élection :
 - 6.3.1 Préfet;
 - 6.3.2 Préfet suppléant;
 - 6.4 Résolution d'engagement pour une Table de concertation régionale en mobilité durable;
 - 6.5 Avenant au bail de EVOL;
 - 6.6 Approbation de contrat – id.concerto;
 - 6.7 Bail Bell – affiche MRC Pointe-à-la-Croix;
 - 6.8 Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie : résolution autorisant la MRC de Bonaventure à agir au nom de la MRC Avignon;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

6.9 Approbation de contrat – Marie Nowak, gestion réseaux sociaux;

7. Services techniques et évaluation;

8. Aménagement du territoire :

8.1 Certificat et/ou avis de conformité :

8.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement n° 2023-484;

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 421;

8.1.3 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 422;

8.1.4 Municipalité de Nouvelle : règlements n° 427 et 428;

8.1.5 Municipalité de Saint-François-d'Assise : règlements n° 337-23, 339-23, 240-23, 341-23 et 342-23;

8.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlements n° 2023-008, 2023-009, 2023-10, 2023-11 et 2023-12;

8.1.7 Analyse de l'article 145.7 LAU pour la dérogation mineure de Ristigouche-Sud-Est : 2024-01-16;

8.2 Adoption – Mémoire des MRC Avignon et Bonaventure sur la consultation pour la Révision du régime de protection du territoire et des activités agricoles;

8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

8.4 Modification du règlement 2023-002 - MRC Avignon 2024-001P;

9. Développement économique :

9.1 Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) :

9.1.1 Contrat balados;

9.1.2 Contrat location 2024;

9.2 Approbation de contrat – Offre de service pour la gestion des communications du Réseau Mentorat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

9.3 Réseau agriconseils GÎM – Résolution de nomination de Marc-Anthony Barriault au comité régional;

9.4 Adoption de la participation à la campagne parapluie de Tourisme Gaspésie pour la promotion du tourisme de la Baie-des-Chaleurs (Avignon);

10. Développement territorial et social :

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;

10.1.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;

10.1.3 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;

10.1.4 Fonds d'amélioration des milieux de vie – AMV discrétionnaire - Recommandations du comité d'analyse;

10.1.5 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex;

10.1.6 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;

10.1.7 Fonds de développement social (FLAC) – Recommandations du comité d'analyse;

10.2 Fonds d'intervention prioritaire (FIP) :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 10.2.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie – année 2024;
- 10.2.2 Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2027;
- 10.3 Fonds Signature innovation – Projet Pointe-à-la-Croix;
- 10.4 Approbation de contrat – ARTENSO Soutien et expertise au renouvellement de la Politique culturelle;
- 11. Sécurité publique :**
 - 11.1 Autorisation de signature de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (S.Q.);
 - 11.2 Nouveau Schéma de couverture de risques (SCR) – Adoption des protocoles;
- 12. Ressources humaines :**
 - 12.1 Confirmation d'embauche – inspection municipale;
- 13. Correspondance :**
 - 13.1 Liste de correspondances;
- 14. Période de questions;**
- 15. Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 14 février 2024*. 3 pages.

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-043

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 10.1.7 « Fonds de développement social (FLAC) – Recommandations du comité d'analyse ».

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 décembre 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 13 décembre 2023*. 11 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-044

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 décembre 2023.

5. Finances

6. Administration

6.1. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

6.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de novembre et décembre 2023*. 31 décembre 2023. 26 pages.

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-045

D'adopter les déboursés des mois de novembre et décembre 2023.

6.2 Résolution pour demander à la ministre MAMH des nouveaux fonds – Volet 4 – coopération intermunicipale

Résolution CMRC-2024-02-14-046 concernant une demande à la ministre MAMH des nouveaux fonds – Volet 4 coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT que la mesure Volet 4-coopération intermunicipale du Fonds Région Ruralité a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT les avis reçus du gouvernement du Québec, particulièrement la ministre et le ministère des Affaires municipales, et la promotion effectuée depuis 4 ans afin que les municipalités orientent leurs projets vers cette mesure;

CONSIDÉRANT que la majorité, voir la totalité des municipalités et MRC ont prévues déposer ou ont déposé des demandes à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

CONSIDÉRANT les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds jusqu'en mars 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-046

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon demande à la ministre MAMH de réinjecter des fonds dans le programme Volet 4-coopération intermunicipale du Fonds Région Ruralité afin d'assurer un soutien adéquat pour les nombreux projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025.

Extrait de texte : Andrée Laforest, ministre MAMH, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, les MRC du Québec, les municipalités locales de la MRC Avignon et Catherine Blouin, députée de Bonaventure

6.3 Élection

6.3.1 Préfet

Résolution CMRC-2024-02-14-047 relativement à l'élection du préfet de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT le règlement numéro 003-87 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT le processus électoral effectué dans le respect dudit règlement;

David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, est nommé président d'élection.

Appel à candidatures :

Pascal Bujold propose Mathieu Lapointe.

Mathieu Lapointe accepte la proposition.

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-047

De nommer Mathieu Lapointe comme préfet de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.3.2 Préfet suppléant

Résolution CMRC-2024-02-14-048 relativement à l'élection du préfet suppléant de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT le règlement numéro 003-87 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT le processus électoral effectué dans le respect dudit règlement;

David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, est nommé président d'élection.

Appel à candidatures :

Rachel Dugas propose Nicole Lagacé.

Nicole Lagacé accepte la proposition.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-048

De nommer Nicole Lagacé comme préfète suppléante de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.4 Résolution d'engagement pour une Table de concertation régionale en mobilité durable

Document déposé :

RÉGÎM. *Table de concertation en mobilité durable GÎM*. Présentation de projet. Janvier 2024.
4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-049 concernant l'engagement pour une Table de concertation régionale en mobilité durable

CONSIDÉRANT la présentation de projet « Table de concertation en mobilité durable GÎM » de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM);

CONSIDÉRANT que l'accès à un moyen de déplacement fiable et efficace est une nécessité pour avoir droit aux services essentiels, aux soins de santé, à l'éducation et à une sociabilisation;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon estime qu'une mobilité durable, accessible et équitable, est un concept transversal qui peut répondre aux enjeux de notre organisation et des personnes qu'elle représente;

CONSIDÉRANT que la gouvernance, la concertation et la collaboration sont l'une des six orientations ressorties de la rédaction du plan de mobilité durable de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la mobilité est un enjeu transversal qui touche tant au transport collectif, qu'à l'urbanisme ou à la santé et au bien-être des populations, et que la collaboration entre la Régie et les nombreux intervenants du milieu est nécessaire;

CONSIDÉRANT que, pour faciliter la concertation et la collaboration, il est opportun de mettre en place une table de concertation en mobilité durable à l'échelle régionale, de sorte à regrouper les différents acteurs dans une structure qui favorise la collaboration, l'échange d'expertise, la planification intégrée, les économies d'échelle, la mobilisation, et le suivi et l'évaluation des initiatives de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la RÉGÎM souhaite déposer une demande d'aide financière pour la création d'une table de concertation régionale auprès du ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-049

Que la MRC Avignon, représentée par son directeur général, monsieur David Bourdages, rejoigne la démarche de mobilisation régionale et siège à la future table de concertation en mobilité durable.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Marie-Andrée Pichette, directrice générale, RÉGÎM

6.5 Avenant au bail de EVOL

Document déposé :

MRC AVIGNON ET EVOL. *Avenant 1*. Décembre 2023. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-050 concernant l'autorisation de signature de l'avenant au bail de EVOL

CONSIDÉRANT la convention de bail conclue le 24 novembre 2022 entre la MRC Avignon et EVOL financement inc.;

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins de la MRC à la hausse et ceux de EVOL financement inc. à la baisse;

CONSIDÉRANT que les parties désirent apporter des ajustements à la Convention de bail afin d'ajuster les conditions et mobilités pour répondre aux besoins réels de chacune des organisations, soit par la récupération d'un bureau par la MRC;

CONSIDÉRANT que cet avenant doit être signé par les 2 parties;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-050

Que la MRC Avignon autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer l'Avenant 1 à la Convention de bail entre la MRC Avignon et EVOL financement inc.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Géraldine Martin, présidente-directrice générale, EVOL

6.6 Approbation de contrat : id.concerto

Document déposé :

ID.CONCERTO. *Offre de service*. 25 janvier 2024. 15 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2024-02-14-051 concernant l'autorisation de signature de l'offre de service d'id.concerto

CONSIDÉRANT que la MRC veut améliorer sa gestion des séances du conseil et de certains de ses comités;

CONSIDÉRANT que les recherches effectuées afin de trouver une solution informatique adaptée et les ententes intervenues avec la FQM et certains fournisseurs pré-qualifiés;

CONSIDÉRANT que la MRC veut se doter d'une application sécurisée et efficace pour la préparation, la transmission et le suivi des réunions du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'id.concerto présentée à la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-051

Que la MRC Avignon :

- Accepte l'offre de service d'id.concerto pour 25 utilisateurs avec « workflow » pour un contrat de 3 ans et une dépense totale n'excédant pas 9 845 \$ plus les taxes applicables et que ledit montant soit pris à même le poste budgétaire Informatique – fournitures informatiques.
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de service et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Paule Savard, directrice des ventes, id.concerto, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.7 Bail Bell – Affiche MRC Pointe-à-la-Croix

Document déposé :

BELL CANADA ET MRC AVIGNON. *Convention de modification et de renouvellement de bail.*
4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-052 concernant l'autorisation de signature de la convention de modification et de renouvellement de bail entre Bell Canada et la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'une affiche de la MRC Avignon est située sur une propriété de Bell Canada au 30, boulevard Inter-Provincial à Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT que la convention de bail de 10 ans entre les 2 parties est venue à échéance;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que la convention de bail prévoit à l'article 3.3 une option de renouvellement pour une période additionnelle de 10 ans et que la MRC a informé Bell Canada de sa volonté de renouveler le bail aux mêmes termes;

CONSIDÉRANT que la convention de bail de 10 ans entre les 2 parties est venue à échéance le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite renouveler la convention de bail pour une durée de 10 ans selon la nouvelle convention et que ladite convention de bail requiert une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-052

Que la MRC Avignon :

- autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer la convention de bail entre Bell Canada et la MRC Avignon pour une durée de 10 ans aux coûts de 500 \$ (plus les taxes applicables).

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Meaghan Palychuk, Bell Canada

6.8 Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie : résolution autorisant la MRC de Bonaventure à agir au nom de la MRC Avignon

Document déposé :

Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie. 16 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-053 concernant l'autorisation à la MRC de Bonaventure d'agir au nom de la MRC Avignon relativement à l'Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, la MRC de Bonaventure, Culture Gaspésie, le Centre d'artistes Vaste et Vague et la Table des préfets des MRC de la Gaspésie ont récemment signé l'Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les activités prévues à cette entente se dérouleront sur l'ensemble du territoire gaspésien;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-053

Que la MRC Avignon autorise la MRC de Bonaventure à réaliser les activités prévues à l'Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie sur son territoire.

Que la MRC Avignon requiert de la MRC de Bonaventure un suivi des actions réalisées et projetées deux fois par année pour la durée de l'entente.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et François Bujold, directeur général, MRC Bonaventure

6.9 Approbation de contrat : Marie Nowak réseaux sociaux

Document déposé :

MARIE NOWAK. *Offre de services*. 21 décembre 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-054 concernant l'autorisation de signature de l'offre de services de Marie Nowak relativement aux réseaux sociaux

CONSIDÉRANT que la MRC s'est dotée d'une image de marque forte (Avignon.Gaspésie) et qu'à la suite d'un rapport élaboré par Joanie Robichaud, consultante en réseaux sociaux, il apparaît nécessaire de faire évoluer et vivre cette image notamment sur Instagram et Facebook;

CONSIDÉRANT l'évaluation des charges de travail et la priorisation des dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Marie Nowak pour un service de 6 mois présentée à la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-054

Que la MRC Avignon :

- Accepte l'offre de services de Marie Nowak pour une dépense totale n'excédant pas 9520 \$ plus les taxes applicables et que ledit montant soit pris à même le budget communication et attractivité.
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Marie Nowak, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement n° 2023-484

Document déposé :

Règlement n° 2023-484 de concordance aux règlements 2019-001-R-1 et 2022-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et au règlement 2023-002 de la MRC Avignon, résolution n° 23-12-293 du 12 décembre 2023, carte TIAM, carte protection sources eau potable.

Résolution CMRC-2024-02-14-055 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-484

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-484 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-055

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-484 de concordance aux règlements 2019-001-R-1 et 2022-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et au règlement 2023-002 de la MRC Avignon, adopté suivant la résolution n° 23-12-293 du 12 décembre 2023.

Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 421

Document déposé :

Règlement n° 421 modifiant le règlement de zonage 325.1 par l'ajout de l'article 4.5.10 « Dispositions particulières à certaines enseignes publicitaires », par la modification des articles 5.5.8 « Dispositions relatives à l'affichage » et 8.3.6.1 « Enseignes autorisées » et l'annexe B intitulée « Grille des spécifications », résolution n° 392-12-2023 du 11 décembre 2023.

Résolution CMRC-2024-02-14-056 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 421

CONSIDÉRANT le règlement n° 421 de la municipalité de Nouvelle;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-056

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 421 modifiant le règlement de zonage 325.1 par l'ajout de l'article 4.5.10 « Dispositions particulières à certaines enseignes publicitaires », par la modification des articles 5.5.8 « Dispositions relatives à l'affichage » et 8.3.6.1 « Enseignes autorisées » et l'annexe B intitulée « Grille des spécifications », adopté suivant la résolution n° 392-12-2023 du 11 décembre 2023.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.3 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 422

Document déposé :

Règlement n° 422 modifiant le règlement sur les permis et certificat 325.5 par la modification de l'article 5.3.5 « Construction, installation, modification des enseignes », résolution n° 393-12-2023 du 11 décembre 2023.

Résolution CMRC-2024-02-14-057 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 422

CONSIDÉRANT le règlement n° 422 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-057

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 422 modifiant le règlement sur les permis et certificat 325.5 par la modification de l'article 5.3.5 « Construction, installation, modification des enseignes », adopté suivant la résolution n° 393-12-2023 du 11 décembre 2023.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.4 Municipalité de Nouvelle : règlements n° 427 et 428

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Règlements n° 427 et n° 428, résolutions n° 13-01-2024 et n° 14-01-2024.

Résolution CMRC-2024-02-14-058 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour les règlements n° 427 et n° 428

CONSIDÉRANT les règlements n° 427 et n° 428 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-058

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour les règlements n° 427 et n° 428 de concordance au schéma d'aménagement de la MRC Avignon, respectivement adoptés suivant les résolutions n° 13-01-2024 et n° 14-01-2024 du 15 janvier 2024.

Extrait de résolution : Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.5 Municipalité de Saint-François-d'Assise : règlements n° 337-23, 339-23, 340-23 et 342-23

Document déposé :

Règlement n° 337-23, n° 339-23, n° 340-23, n° 341-23 et n° 342-23 de concordance au règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et au règlement 2023-002 de la MRC d'Avignon, résolutions n° 24-01-006, n° 24-01-007, n° 24-01-008, n° 24-01-009 et n° 24-01-010 du 8 janvier 2024.

Résolution CMRC-2024-02-14-059 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour les règlements n° 337-23, n° 339-23, n° 340-23, n° 341-23 et n° 342-23

CONSIDÉRANT les règlements n° 337-23, n° 339-23, n° 340-23, n° 341-23 et n° 342-23 de la municipalité de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Lucien Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-059

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour les règlements n° 337-23, n° 339-23, n° 340-23, n° 341-23 et n° 342-23 de concordance au règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et au règlement 2023-002 de la MRC Avignon, respectivement adoptés suivant les résolutions n° 24-01-006, n° 24-01-007, n° 24-01-008, n° 24-01-009 et n° 24-01-010 du 8 janvier 2024.

Extrait de résolution : Sara Doucet, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-François-d'Assise et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlements n° 2023-008, 2023-009, 2023-10, 2023-11 et 2023-12

Document déposé :

Règlements n° 2023-008, n° 2023-009, n° 2023-10, n° 2023-11 et n° 2023-12 de concordance au schéma d'aménagement de la MRC Avignon, résolutions n° 2024-01-011, n° 2024-01-011-2, n° 2024-01-011-3, n° 2024-01-011-4 et n° 2024-01-011-5.

Résolution CMRC-2024-02-14-060 concernant un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour les règlements n° 2023-008, n° 2023-009, n° 2023-10, n° 2023-11 et n° 2023-12

CONSIDÉRANT les règlements n° 2023-008, n° 2023-009, n° 2023-10, n° 2023-11 et n° 2023-12 de la municipalité d'Escuminac;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-060

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour les règlements n° 2023-008, n° 2023-009, n° 2023-10, n° 2023-11 et n° 2023-12 de concordance au schéma d'aménagement de la MRC Avignon, respectivement adoptés suivant les résolutions n° 2024-01-011, n° 2024-01-011-2, n° 2024-01-011-3, n° 2024-01-011-4 et n° 2024-01-011-5 du 11 janvier 2024.

Extrait de résolution : Lamin Magnus, directeur général et greffier-trésorier, municipalité d'Escuminac et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

8.1.7 Municipalité de Ristigouche-Sud-Est : dérogation 2024-01-16

Document déposé :

Résolution 2024-01-016.

Résolution CMRC-2024-02-14-061 concernant un examen de l'article 145.7 de la LAU de la municipalité de canton de Ristigouche-Sud-Est pour la dérogation mineure visant le lot 6 177 672

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 42, route 132 Ouest à Ristigouche-Sud-Est, correspondant au lot 6 177 672, acceptée suivant la résolution 2024-01-016 du 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-061

QUE la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 145.7 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

QUE la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, Ristigouche-Sud-Est et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2 Adoption – Mémoire des MRC Avignon et Bonaventure sur la consultation pour la Révision du régime de protection du territoire et des activités agricoles

Document déposé :

MRC AVIGNON ET MRC DE BONAVENTURE. *Mémoire – consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles*. 14 février 2024. 7 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-062 concernant l'adoption du mémoire présenté par les MRC Avignon et de Bonaventure relativement à la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT l'importance des activités agricoles et la protection du territoire agricole pour la MRC Avignon et ses municipalités;

CONSIDÉRANT les défis d'aménagement et de cohabitation des différentes parties prenantes en lien avec la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT la lourdeur de plusieurs cadres légaux en matière de protection du territoire et des activités agricoles ainsi que le manque d'encrage avec les réalités des MRC comme la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-062

Que la MRC Avignon adopte le mémoire et les commentaires et analyses inclus et élaborés avec la MRC Bonaventure et qu'une copie soit transmise aux commissaires responsables de la consultation, au ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Québec, monsieur André Lamontagne, aux MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-St-Laurent et à la députée de Bonaventure, madame Catherine Blouin.

Extrait de résolution : Commissaires responsables de la consultation, André Lamontagne, ministre MAPAQ, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-St-Laurent et Catherine Blouin, députée de Bonaventure

8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

MAMH. *Convention d'aide financière ATCL*. Février 2024. 12 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-063 concernant l'autorisation de signature de la Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

CONSIDÉRANT les enjeux liés aux changements climatiques auxquels font face les municipalités, les organisations et les citoyens du territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les engagements de la MRC envers le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'urgence de mettre en œuvre des actions adaptées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-063

Que la MRC Avignon débute dans les meilleurs délais les travaux d'élaboration de son Plan Climat;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et/ou Mathieu Lapointe, préfet à signer la Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8.4 Modification du règlement 2023-002 – MRC Avignon 2024-001P

Document déposé :

Avis de motion 2024-001P, Projet de règlement numéro 2024-001P modifiant le Règlement 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le règlement de contrôle intérimaire 2002-002, Avis public 2024-001P.

AVIS DE MOTION | Adoption du projet de règlement numéro 2024-001P modifiant le Règlement 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le règlement de contrôle intérimaire 2002-002

Avis de motion

Un avis de motion est par la présente donné par Cynthia Dufour, **CMRC-2024-02-14-064** qu'il sera présenté lors de la présente rencontre un règlement relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002 et ses dispositions. Le règlement a pour objet la modification du règlement 2023-002 sur l'exploitation forestière dans les boisés privés pour encadrer les coupes dans les secteurs de forte pente qui, plutôt que d'être interdites par une interprétation stricte du cadre normatif sur les fortes pentes sans connaissance du règlement 2023-002 et entraînant un conflit de normes émanant de la MRC, peuvent être permises sous condition d'obtenir une expertise d'un ingénieur forestier. Le présent avis provoque un effet de gel, d'une durée de deux mois après la présentation du présent avis, qui empêchent la délivrance d'un permis ou un certificat pour une intervention qui, advenant l'adoption du règlement, serait prohibée.

Résolution CMRC-2024-02-14-065 concernant le projet de règlement numéro 2024-001P modifiant le règlement 2023-002

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles 79.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'établir par règlement toute norme relative à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a rapatrié la gestion de ces normes autrefois partie intégrante de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), en adoptant le « règlement n° 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002 » entré en vigueur le 24 mai 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC a modifié son SAD pour encadrer les usages, ouvrages et constructions dans les secteurs de forte pente, en adoptant le « règlement 2022-002 visant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon », entré en vigueur le 2 juin 2023;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que les coupes forestières en forêt privée sont encadrées par le règlement 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés et que le silence du cadre normatif sur les secteurs de forte pente inclus à même le Document complémentaire du SAD peut entraîner une application erronée des normes en vigueur et que des précisions doivent être apportées;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 13 février 2024;

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-065

Que la MRC Avignon, par la présente résolution :

- 1) adopte le projet de règlement numéro 2024-001P modifiant le Règlement 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le règlement de contrôle intérimaire 2002-002;
- 2) informe la population de la MRC Avignon qu'une assemblée publique de consultation par rapport à l'adoption du Règlement n° 2024-001P aura lieu le mercredi 6 mars 2024, à 17h30, au Centre administratif de Maria (473, boul. Perron, Maria);
- 3) décide de nommer responsable de la commission d'aménagement Laurent Nadeau, aménagiste, à même sa réunion régulière.

Livre des règlements

Extrait de résolution : Andrée Laforest, ministre MAMH, Évangéline Leblanc, MAMH GÎM, municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

9.1 Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE)

9.1.1 Contrat balados

Document déposé :

VILLENEUVE VIDÉASTE. *Soumission 2024010301 et offre de service*. 3 janvier 2024. 5 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-066 concernant l'autorisation de signature de l'offre de service de Villeneuve Vidéaste

CONSIDÉRANT le plan commun Avignon-Bonaventure en développement économique;

CONSIDÉRANT le projet de « Création de bandes-annonces vidéos pour les balados de « La Classe Affaires Baie-Chaleurs » pour le site web et réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-066

Que la MRC Avignon :

- Accepte la soumission de Villeneuve Vidéaste (service d'enregistrement et production Audio-Visuel) pour une dépense totale n'excédant pas 2 896 \$;
- Que la dépense soit prise à même le financement du PAPDE;
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Labillois, agente de développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.1.2 Contrat location 2024

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE CAPLAN. *Contrat de location*. 1 page.

Résolution CMRC-2024-02-14-067 concernant l'autorisation de signature du contrat de location de la salle multifonctionnelle de la municipalité de Caplan

CONSIDÉRANT que le contrat de location concernant les locaux de la salle Multifonctionnelle, intervenu entre la municipalité de Caplan et la MRC Groupe mentorat requiert une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-067

Que la MRC Avignon :

Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat de location au montant de 726 \$ plus les taxes applicables.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Labillois, agente de développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.2 Approbation de contrat – Offre de service pour la gestion des communications du Réseau Mentorat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Document déposé :

MARIE-ÈVE VERREAULT. *Proposition de services*. Janvier 2024. 23 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2024-02-14-068 concernant l'autorisation de signature de la proposition de services de Marie-Ève Verreault relativement aux communications régionales du mentorat

CONSIDÉRANT que le Réseau Mentorat GÎM cherche un.e partenaire qui pourra prendre en charge le rayonnement du service afin de recruter des mentor.e.s et mentorés.e.s sur le territoire ainsi que maintenir l'engagement des élu.e.s et partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que le Réseau Mentorat GÎM est porté par ses membres et que la MRC Avignon a été désignée afin de mener à terme administrativement cette offre de services;

CONSIDÉRANT l'appel à proposition effectuée, la sélection effectuée et la proposition de services de Marie-Ève Verreault présentée à la MRC Avignon pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis à parts égales entre les 6 cellules ou MRC pour un coût approximatif de 2 100 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-068

Que la MRC Avignon :

- Accepte la proposition de services de Marie-Ève Verreault pour une dépense totale n'excédant pas 13 797 \$ et que ledit montant soit facturé à parts égales entre les 6 cellules de mentorat de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Que la dépense pour les cellules Avignon et Bonaventure soit prise à même le financement du PAPDE.
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Marie-Ève Verreault, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Labillois, agente de développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.3 Réseau agriconseils GÎM – Résolution de nomination de Marc-Anthony Barriault au comité régional

Résolution CMRC-2024-02-14-069 concernant la nomination de Marc-Anthony Barriault au comité régional du Réseau agriconseils GÎM

CONSIDÉRANT le Réseau agriconseils GÎM, son mandat et son fonctionnement;

CONSIDÉRANT la sollicitation des acteurs du milieu afin de s'adjoindre un expert issu des équipes d'accompagnement;

CONSIDÉRANT l'analyse de pertinence et les validations effectuées;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-069

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, nomme Marc-Anthony Barriault au comité régional du Réseau agriconseils GÎM.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Réseau agriconseils GÎM, Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.4 Adoption de la participation à la campagne parapluie de Tourisme Gaspésie pour la promotion du tourisme de la Baie-des-Chaleurs (Avignon)

Document déposé :

Campagne parapluie 2024 - Communications touristiques 2024.

Résolution CMRC-2024-02-14-070 concernant l'adoption de la participation à la campagne parapluie 2024 de Tourisme Gaspésie pour la promotion de la destination Baie-des-Chaleurs (Avignon)

CONSIDÉRANT que la campagne parapluie 2024 de Tourisme Gaspésie permet de soutenir les orientations de la Stratégie de développement touristique 2023-2027 et de la Planification stratégique territoriale et organisationnelle 2023-2027;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a développé une approche conjointe avec la MRC de Bonaventure concernant le tourisme et que celle-ci participe à la même hauteur à la campagne parapluie 2024 de Tourisme Gaspésie;

CONSIDÉRANT que Tourisme Gaspésie s'engage à participer au placement médias web à 50 % pour un montant total de placements publicitaires de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget 2024 de la MRC une somme de 40 000 \$ pour des actions en tourisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-14-070

Que le conseil de la MRC accepte de participer à la campagne parapluie 2024 de tourisme Gaspésie au montant de 5 000 \$.

QUE le conseil de la MRC couvre cette dépense à même le budget 2024 -Tourisme réservé à cet effet.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

QUE le conseil de la MRC autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à autoriser ladite proposition et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Samuelle Fugère Morin, agente de développement touristique, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-071 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-071

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|--|--|----------|
| Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs-Les Plateaux | 30 ^e anniversaire de Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs-Les Plateaux | 1 000 \$ |
| Maison des jeunes le Trèflerie Maria | Soutien estival à la Maison des Jeunes de Maria | 2 000 \$ |
| Bouge pour que ça Bouge | Février Festif 2024 | 2 000 \$ |
| ESPACE Gaspésie-les-Îles | Atelier de prévention de la violence ESPACE | 2 000 \$ |
| Slamavoix | aUtiste et aRtiste | 2 000 \$ |
| MRC Avignon | Stage en développement durable | 2 000 \$ |
| Maison des Jeunes de Saint-François-d'Assise inc. | Bouger entre les générations | 1 500 \$ |
| Municipalité de Matapédia | Réseau de sentiers plein air Volet Hivernal | 1 300 \$ |

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière,

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

coordonnatrice finances et administration et Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-072 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-072

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|--|--|-----------|
| Accès sages-femmes Baie-des-Chaleurs (ASFBDC) | Consolidation et pérennisation d'Accès sage-femme | 15 300 \$ |
| Villa des Plateaux | Système de gicleurs | 10 000 \$ |

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-073 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-073

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|---|---|------------|
| Les Habitations Tracadièche | Rénovations majeures, Habitations Tracadièche | 62 524 \$ |
| Maison des jeunes le Trèflerie Maria | Rénovations milieu de vie pour les jeunes | 44 137 \$ |
| Journal communautaire Matapédia-Les Plateaux | Mise en place du plan d'action | 32 200 \$ |
| Carrefour jeunesse emploi Avignon-Bonaventure | Rénos 2023 – Point de service de Carleton-sur-Mer | 100 000 \$ |

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Aude Buévoz, directrice générale adjointe

10.1.4 Fonds discrétionnaire AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-074 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - discrétionnaire

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien de l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-074

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|------------------------------|---|----------|
| Fonds discrétionnaire | | |
| MRC Avignon | Participation Écovoile Salon plein air de Montréal | 1 500 \$ |
| CPE aux joyeux marmots | Agrandissement installation Pointe-à-la-Croix | 2 000 \$ |

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.5 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-075 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-075

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|---|---|----------|
| Maison des jeunes le Trèfle Maria | Soutien estival à la Maison des Jeunes de Maria | 2 435 \$ |
| Municipalité de Maria | Semaine de relâche 2024 – Maria | 2 350 \$ |
| Carrefour jeunesse emploi Avignon-Bonaventure | Forum sur l'itinérance jeunesse à Québec | 1 500 \$ |
| CPE aux joyeux marmots | Agrandissement installation Pointe-à-la-Croix | 4 000 \$ |
| École Saint-Donat Maria | Paniers collations hebdomadaires | 3 750 \$ |
| Bouge pour que ça Bouge | Février Festif 2024 | 5 000 \$ |
| ESPACE Gaspésie-les-îles | Atelier de prévention de la violence ESPACE | 5 000 \$ |
| Maison des Jeunes de Saint-François-d'Assise inc. | Bouger entre les générations | 1 938 \$ |
| Gaspésie Gourmande | Stratégie d'accompagnement pour les entreprises agricoles | 1 000 \$ |
| Slamavoix | aUtiste et aRtiste | 3 000 \$ |
| Municipalité de Matapédia | Réseau de sentiers plein air Volet Hivernal | 3 000 \$ |
| MRC Avignon | Stage en développement durable | 3 000 \$ |

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.6 Fonds de soutien aux initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2024-02-14-076 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-076

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|-----------------------|---------------------------------|----------|
| Municipalité de Maria | Semaine de relâche 2024 – Maria | 1 000 \$ |

Extrait de résolution : Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement territorial

10.1.7 Fonds de développement social (FLAC) – Recommandations du comité d'analyse;

Document déposé :

MRC AVIGNON. Tableau de recommandations. 4 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-077 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-077

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

| Organisme | Projet | Montant |
|-------------|-------------------------------|-----------|
| MRC Avignon | Agent de développement social | 25 000 \$ |

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

10.2 Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

10.2.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie - année 2024

Résolution CMRC-2024-02-14-078 concernant la contribution annuelle 2024 au Regroupement des MRC de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon adhère au Regroupement des MRC de la Gaspésie, à ses activités et à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des MRC participantes de soutenir le financement du Regroupement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite maintenir sa participation au Regroupement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-078

Que la MRC autorise le paiement de 30 000 \$ à même le Fonds d'intervention prioritaire (FIP) pour sa participation au financement du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Regroupement des MRC de la Gaspésie, Jean-Michel Landry, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2.2 Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-207

Document déposé :

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 26 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-079 concernant l'autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2023-2025

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est reconnue comme étant l'organisme mandataire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté du Secrétariat à la condition féminine de conclure une entente sectorielle régionale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine avec la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime, le Carrefour jeunesse-emploi des Îles, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, les MRC de la Gaspésie et la Table des préfets des MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-079

Que le Conseil de la MRC :

- Mandate et autorise le dg et/ou préfet à signer l'Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- S'engage à contribuer en argent à l'entente pour un montant de 5 000 \$ issus du Fonds d'intervention prioritaire;
- S'engage à contribuer en nature (participation de l'équipe) de 7 500 \$

Extrait de texte : Catherine Ferembach, ministre Condition féminine, Andrée Laforest, ministre MAMH, Kateri Champagne, ministre MESS, la direction régionale de santé publique GÎM, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, les MRC de la Gaspésie, le Carrefour jeunesse-emploi des Îles, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Claude Cyr, agent de développement – Gestion de programmes

10.3 Fonds Signature innovation – Projet Pointe-à-la-Croix

Résolution CMRC-2024-02-14-080 concernant l'adoption d'un projet Signature innovation de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT l'analyse par le comité Signature innovation du « Projet triculturel Parc du Vieux Quai » à Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères du cadre de gestion Signature innovation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse Signature innovation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-080

Que la MRC Avignon autorise le financement du projet à hauteur de 13 500 \$.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.4 Approbation de contrat – ARTENSO Soutien et expertise au renouvellement de la Politique culturelle

Document déposé :

ARTENSO. Offre de services professionnels – MRC Avignon – Évaluation et mise à jour de la politique culturelle. 8 février 2024. 12 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-081 concernant l'adoption du devis présenté par ARTENSO pour l'évaluation et la mise à jour de sa politique culturelle

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement avec le ministère de la Culture et des Communications qui couvrirait les frais reliés au mandat de recherche avec ARTENSO;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes, municipalités, communautés, artistes et citoyen.nes dans le développement culturel de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite réaliser une démarche d'évaluation auprès de différents publics afin d'élaborer un nouveau plan d'action culturel dans le but de renouveler son engagement envers sa politique culturelle en 2025 dans le cadre d'une nouvelle entente de développement culturel triennal avec le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-081

Que la MRC Avignon adopte le devis émis par Artenso pour la réalisation d'un mandat de soutien à l'évaluation de la politique culturelle de la MRC Avignon visant la mise à jour d'un plan d'action 25-26-27.

Que la MRC Avignon couvre les frais de ce mandat de 9 909,01 \$ (incluant les taxes applicables) à même son Entente de développement culturel.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Frédérique Caissy, agente de développement territorial, culture et patrimoine MRC Avignon, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Sécurité publique

11.1 Autorisation de signature de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (S.Q.)

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

MSP-MRC-S.Q. *Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.*
13 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-082 concernant l'autorisation de signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (S.Q.)

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a pour fonction, en vertu du paragraphe 2° de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3), de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P 13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

ATTENDU QUE la *Loi sur la police* prévoit dans quels cas une municipalité locale peut ou doit être desservie par la Sûreté;

ATTENDU QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté du Québec assure des services de police sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police*, le coût des services de police fournis par la Sûreté est établi suivant les règles de calcul prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r.7) et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées;

ATTENDU QUE, à la demande de la ministre de la Sécurité publique de l'époque, le Comité consultatif sur la réalité policière déposait, le 25 mai 2021, un rapport dans lequel il faisait 138 recommandations notamment en ce qui concerne l'organisation des services de police au Québec;

ATTENDU QUE, à la suite du dépôt de ce rapport, des travaux ont été entrepris par le ministère de la Sécurité publique pouvant éventuellement se traduire par des modifications à la *Loi sur la police* et, en conséquence, par une modification de la desserte policière sur le territoire desservi par la Sûreté;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont participé aux travaux menant au modèle d'entente et au modèle de répartition des effectifs, par le biais du Comité de révision du modèle d'entente et du comité de liaison UMQ-FQM-Sûreté, et qu'elles ont entériné ces modèles selon lesquels la présente entente a été rédigée, par résolutions numéros CA-2023-05-07 et CA-2023-04-27-05 respectivement;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-14-082

Que la MRC Avignon autorise le préfet, Mathieu Lapointe et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

11.2 Nouveau Schéma de couverture de risques (SCR) – Adoption des protocoles

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Programmes SCR*. 19 pages.

Résolution CMRC-2024-02-14-083 concernant l'adoption des protocoles du nouveau schéma de couverture de risques (SCR)

CONSIDÉRANT les obligations du dernier (SCR);

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser certaines actions afin de renouveler le SCR;

CONSIDÉRANT la rédaction des mises à jour des 5 programmes de prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-12-083

Que la MRC Avignon adopte les programmes suivants :

- 1) Programme d'installation d'avertisseurs de fumée et vérification de leur fonctionnement;
- 2) Programme d'évaluation et analyse des incidents;
- 3) Programme d'évaluation et mise à niveau de la réglementation municipale en matière de sécurité incendie;
- 4) Programme d'inspection périodique des risques plus élevés;
- 5) Programme d'activité de sensibilisation du public.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mathieu Ferguson Dufour, technicien en prévention des incendies

12. Ressources humaines

12.1 Confirmation d'embauche – inspection municipale

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

13. Correspondance

13.1 Liste de correspondances

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 14 février 2024. 173 pages.

Après discussion, le conseil de la MRC appuie la correspondance de « Les journées de la persévérance scolaire ».

Résolution CMRC-2024-02-14-084 concernant « Les journées de la persévérance scolaire »

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 14 milliards de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus de 25 % des jeunes du Centre de services scolaire des Chic-Chocs célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 18 % des jeunes du Centre de services scolaire René-Lévesque célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 24 % des jeunes du Centre de services scolaire Eastern Shore célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 15 % des jeunes des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, en collaboration avec plusieurs de ses partenaires, coordonne du 12 au 16 février 2024 la 20^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent, que lesdites journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de nombreuses activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et la valorisation de l'unicité de chaque jeune, que l'amélioration de la santé globale des jeunes et que la mobilisation de la communauté autour de la réussite sont identifiés comme des dossiers prioritaires par les partenaires de Complice persévérance scolaire GÎM;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2024-02-12-084

De déclarer les journées incluses entre le 12 et le 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de municipalités et ville de la MRC Avignon.

D'appuyer Complice persévérance scolaire GÎM et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite éducative – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement social et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, -afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir par courriel une copie de cette résolution à Complice persévérance scolaire GÎM.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Édith Bernatchez, Complice persévérance scolaire GÎM

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2024-02-14-085

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____